

LES PLANS ET LES RAPPORTS

GUIDE À L'INTENTION DES CONSEILS SCOLAIRES

Alberta
LEARNING

AUTORISÉ PAR LE MINISTÈRE

LES PLANS
ET
LES RAPPORTS

GUIDE À L'INTENTION
DES CONSEILS SCOLAIRES

Février 2001

Personne-ressource :

Sharon Campbell, directrice
Performance Management and Reporting
Alberta Learning
11160, avenue Jasper
Edmonton (Alberta) T5K 0L2
Téléphone : (780) 427-8217*
Télécopie : (780) 422-5255
Adresse électronique : **measurement.learning@gov.ab.ca**

* Pour obtenir la communication sans frais de l'extérieur de la région d'Edmonton, composez d'abord le 310-0000.

Dans la présente publication, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

DONNÉES DE CATALOGAGE AVANT PUBLICATION (ALBERTA LEARNING)

Alberta. Alberta Learning.
Les plans et les rapports : guide à l'intention des conseils scolaires.

Version anglaise: Guide for school board planning and results reporting.
ISBN 0-7785-1332-7

1. Conseils scolaires – Alberta. 2. Éducation – Politique gouvernementale -- Alberta. 3. Responsabilité du rendement (en éducation) – Alberta. 4. Éducation – Planification – Alberta. 5. Éducation – Finalités – Alberta. 6. Éducation – Alberta – Finances. I. Titre.

LC91.2.A3.A333 2001 379.1

Les commentaires sur cette publication peuvent être envoyés par courrier électronique à : **measurement.learning@gov.ab.ca**

TABLE DES MATIÈRES

I. Introduction

Ce guide a pour but d'aider les conseils scolaires et les écoles de l'Alberta à préparer leurs plans d'éducation triennaux, à les mettre à jour et à faire des rapports sur la réalisation de ces plans. Auparavant, ce guide mettait l'accent sur les changements et les nouvelles exigences par rapport aux années précédentes. Il présente séparément les exigences et les renseignements généraux pouvant être utilisés à long terme. Les renseignements généraux figurent aux sections I à IV, tandis qu'à la section V, nous présentons les exigences provinciales particulières. Ces exigences font l'objet de révisions annuelles. Les références connexes se trouvent en annexe, soit à la section VI.

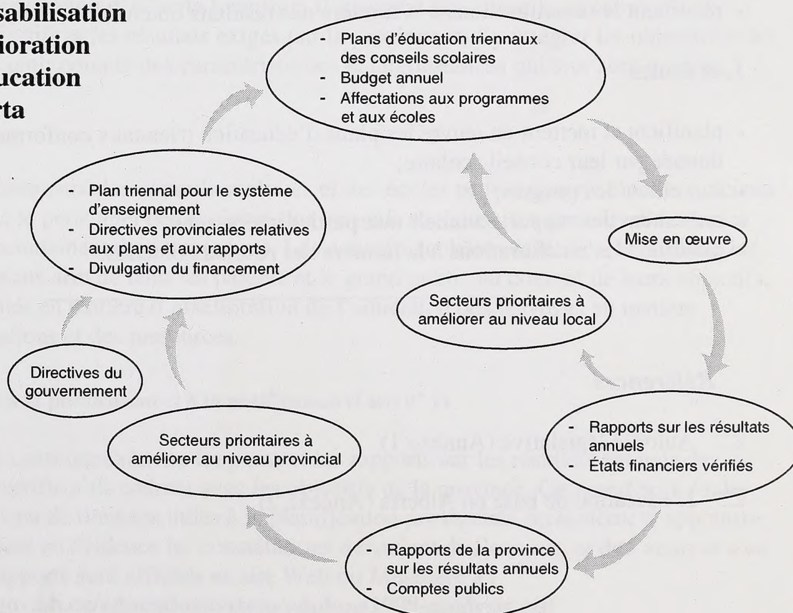
Ce guide est destiné aux conseils scolaires et aux écoles de l'Alberta. Toutefois, puisqu'il fait appel aux principes relatifs à la bonne planification et aux rapports, tout organisme qui cherche à planifier ses objectifs, à mesurer ses progrès et à communiquer ses réalisations peut s'en servir.

II. Aperçu de la préparation et de la communication des plans et des rapports

Les plans et les rapports préparés par les conseils scolaires et les écoles de l'Alberta doivent être conformes au cadre de référence du gouvernement en matière de responsabilisation. Les activités suivantes, intégrées au cycle de responsabilisation, permettent l'amélioration continue et soutiennent la réflexion critique :

- mesurer les progrès, en établir les priorités et s'appuyer sur les résultats pour améliorer continuellement l'éducation des élèves;
- intégrer l'orientation donnée par la province et les commentaires formulés par la communauté; et
- communiquer avec les parties intéressées (le gouvernement provincial, le personnel, les parents, le grand public) à propos des visées et des résultats des conseils scolaires et des écoles.

Cycle de responsabilisation en vue de l'amélioration continue de l'éducation de base en Alberta



Chaque palier du cadre de responsabilisation joue un rôle important.

Le gouvernement de l'Alberta

- établit l'orientation générale de la province;
- affecte les budgets aux ministères;
- surveille les progrès et fait des rapports sur ces progrès;
- s'appuie sur les résultats pour planifier les améliorations.

Alberta Learning

- prépare le plan d'activités triennal ainsi que les lignes directrices des plans du système d'apprentissage en fonction de l'orientation établie par la province;
- fait des rapports annuels sur les résultats et se fonde sur les résultats pour planifier les améliorations;
- détermine les secteurs prioritaires de la province en matière d'amélioration;
- affecte les fonds aux conseils scolaires et aux établissements postsecondaires;
- définit l'éducation de base;
- examine les plans et les résultats des conseils scolaires et des établissements postsecondaires afin de cerner les incidences en ce qui a trait à la planification au niveau provincial.

Les conseils scolaires

- planifient et mettent en œuvre les plans d'éducation triennaux formulés en fonction de l'orientation donnée par le Ministère;
- affectent les ressources aux écoles et aux programmes;
- surveillent les progrès;
- présentent des rapports annuels aux diverses parties intéressées;
- planifient les améliorations à la lumière des résultats obtenus.

Les écoles

- planifient et mettent en œuvre les plans d'éducation triennaux conformément à l'orientation donnée par leur conseil scolaire;
- surveillent les progrès;
- présentent des rapports annuels aux parties intéressées;
- planifient les améliorations à la lumière des résultats obtenus.

Références

Autorité législative (Annexe 1)

L'éducation de base en Alberta (Annexe 2)

III. Plans des conseils scolaires et des écoles

La préparation et la mise à jour des plans des conseils scolaires et des écoles s'inscrivent dans un échéancier de trois ans. Les conseils scolaires et les écoles mettent leurs plans à jour annuellement, de sorte que, lorsqu'une année se termine et qu'une autre s'amorce, le plan continue d'avancer. Ils mettent leurs plans triennaux à jour en fonction du rendement obtenu récemment et des changements survenus dans les écoles et dans la communauté.

Il arrive rarement que les conseils scolaires et les écoles doivent préparer des plans entièrement nouveaux. Cependant, ils font la mise à jour de certaines composantes de leurs plans annuellement, par exemple leurs stratégies et priorités. À intervalle de quelques années, ils révisent et modifient leur vision, leur mission et leurs croyances (au début du mandat d'un conseil scolaire, par exemple).

Préparation et mise à jour des plans

Tous les ans, les conseils scolaires et les écoles mettent leurs plans d'éducation triennaux à jour en tenant compte du principe de l'amélioration continue et d'un certain nombre de facteurs, notamment :

- les résultats obtenus par le conseil scolaire et l'école;
- les commentaires des parties intéressées, comme les conseils d'école, les parents et le grand public;
- les ressources disponibles;
- le plan triennal et les résultats annuels d'Alberta Learning; et
- la rétroaction d'Alberta Learning.

Les plans triennaux des conseils scolaires et des écoles reposent sur la vision, la mission et les objectifs d'apprentissage continu d'Alberta Learning. Il incombe aux conseils scolaires et aux écoles d'adapter les objectifs et les résultats exigés par la province et d'y intégrer les objectifs et les résultats locaux afin de tenir compte des caractéristiques et circonstances qui leur sont propres.

Communication

Les plans d'éducation triennaux des conseils scolaires et des écoles peuvent servir d'outils précieux pour communiquer avec le personnel des écoles et des conseils scolaires, les conseils d'école, les parents et les groupes communautaires importants. Les conseils scolaires et les écoles publient les faits saillants de leurs plans afin de tenir les parents et le grand public au courant de leurs objectifs, plans, résultats et priorités en matière d'amélioration de l'éducation des élèves et en matière d'utilisation des installations et des ressources.

 **Exigences relatives à la publication et à la notification (Lien n° 1)**

Le personnel d'Alberta Learning examine les plans et les rapports sur les résultats annuels des conseils scolaires. On vérifie s'ils cadrent avec les objectifs de la province. On prend note également de renseignements ou de données utiles à la planification provinciale du système d'apprentissage. Des rapports mettant en évidence les constatations découlant de l'examen et de l'analyse sont ensuite préparés. Ces rapports sont affichés au site Web du Ministère à :
http://www.learning.gov.ab.ca/educationsystem/edplans1999-analysis.pdf

Éléments des plans d'éducation

Le plan d'éducation triennal de chaque école et de chaque conseil scolaire s'inscrit dans un échéancier de trois ans et comprend de nombreux éléments, dont certains sont **exigés** par Alberta Learning.

Les énoncés fondamentaux, tels que la vision, la mission, les principes et (ou) les croyances, articulent la raison d'être du conseil scolaire. L'information contextuelle, comme le profil de la circonscription ou les enjeux et les tendances en matière de fonctionnement, décrit le milieu visé par la planification.

Alberta Learning **exige** que les plans d'éducation comprennent les secteurs prioritaires précisément identifiés par la province en matière d'amélioration. Ces plans doivent aussi comprendre une raison d'être, des objectifs, des résultats connexes, des mesures de rendement, des cibles et des stratégies. De plus, Alberta Learning **exige** que les conseils scolaires et les écoles démontrent qu'ils ont élaboré une planification intégrée, en faisant notamment ressortir les faits saillants de plans connexes, comme ceux sur les immobilisations, la technologie, les finances, ainsi que les faits saillants de l'utilisation prévue des fonds qui leur sont accordés pour des initiatives provinciales.

Ces éléments des plans d'éducation sont décrits brièvement ci-dessous. Ils s'allient pour former un plan d'éducation qui montre aux parties intéressées l'orientation que le conseil scolaire veut prendre, comment il entend y parvenir, comment il mesurera les progrès et quelles ressources il emploiera pour y arriver. Les éléments exigés par Alberta Learning y sont indiqués.

- **Énoncés fondamentaux**

VISION

La vision est axée sur l'avenir. Elle décrit une série de circonstances idéales que les conseils scolaires cherchent à atteindre. Ces idéaux portent sur les réalisations des élèves et sur les programmes ou les services qui permettent de maximiser les réalisations des élèves.

La vision des conseils scolaires doit être conforme à la vision d'Alberta Learning relativement au système d'apprentissage provincial : maximiser le potentiel humain.

MISSION

L'énoncé de mission, c'est une description claire et concise de la raison d'être et du rôle du conseil scolaire dans son ensemble. Cet énoncé donne l'orientation aux programmes et aux services que fournit un conseil scolaire à ses élèves. La mission du conseil scolaire doit être conforme à la mission d'Alberta Learning :

> Grâce à son leadership et au travail accompli avec ses partenaires, Alberta Learning édifie une communauté d'apprentissage continu, une communauté mondialement reconnue et permettant aux Albertains d'être des citoyens responsables, altruistes, créatifs, autonomes et productifs qui contribuent au bien-être d'une société prospère fondée sur le savoir.

PRINCIPES ET (OU) CROYANCES

Alberta Learning a établi les principes suivants pour le système d'apprentissage : le système doit être centré sur l'apprenant, accessible, coopératif, responsable, réceptif, innovateur et équitable.

Les énoncés des conseils scolaires doivent tenir compte de ces principes, de même que des croyances de leur organisation. Les principes ou les croyances des conseils scolaires guident la prise de décisions et constituent les assises sur lesquelles repose l'élaboration de la mission, de la vision et des objectifs.

- **Information contextuelle**

PROFIL

Le profil, c'est une brève description de la circonscription scolaire et de l'école, description qui donne le contexte du plan. Il inclut les caractéristiques des communautés, des élèves, des programmes et des emplacements.

ENJEUX ET TENDANCES

Les enjeux et les tendances aident les conseils scolaires à déterminer les occasions et les défis qui sont susceptibles d'exercer une influence sur la planification, l'élaboration des budgets, l'évaluation et les rapports. Un enjeu, c'est un état qui peut empêcher le conseil scolaire de réaliser son mandat ou d'atteindre ses objectifs. Une tendance indique l'orientation que prennent les résultats au cours d'une certaine période.

SECTEURS PRIORITAIRES À AMÉLIORER (Élément requis)

Les secteurs prioritaires à améliorer sont le reflet des priorités locales et provinciales, priorités qui nécessitent une attention immédiate et concertée. Lorsque les résultats ne répondent pas aux attentes, l'examen des résultats annuels joue un rôle important dans la sélection des priorités. Le choix des secteurs prioritaires à améliorer et la façon dont on fait face à ces priorités sont des aspects essentiels du cycle de responsabilisation en vue de l'amélioration continuelle.

 **Exigences relatives aux secteurs prioritaires de la province en matière d'amélioration (Lien n° 2)**

- **Objectifs et aspects connexes**

OBJECTIFS (Élément requis)

Les objectifs sont des énoncés généraux qui sont axés sur le long terme et qui orientent les organismes de manière à ce qu'ils puissent réaliser leur vision. Souvent, ils sont exprimés sous la forme de conditions ou de buts souhaitables. Les objectifs des conseils scolaires reflètent les objectifs d'Alberta Learning, en ce sens qu'ils intègrent l'orientation du système d'apprentissage dans son ensemble, tout en tenant compte de l'importance à accorder aux besoins et aux circonstances de la région.

RÉSULTATS (Élément requis)

Les résultats sont des énoncés mesurables de ce que les conseils scolaires cherchent à réaliser. De façon générale, ils répondent à la question : À quoi ressemblera la situation quand nous aurons atteint le but visé? Les résultats supplémentaires sont axés sur les besoins et les circonstances des différentes régions. Chaque objectif **doit** être accompagné d'au moins un résultat.

Exigences relatives aux objectifs et aux résultats des plans des conseils scolaires (Lien n° 3)

MESURES DE RENDEMENT ET CIBLES (Élément requis)

Les mesures de rendement, ce sont les outils d'évaluation auxquels recourent les conseils scolaires pour déterminer où ils en sont dans l'atteinte des résultats de leur plan. Les plans d'éducation sont assortis d'au moins une mesure par résultat. Par contre, une mesure peut servir à évaluer plus d'un résultat. Les mesures peuvent être de nature quantitative ou qualitative. Les mesures quantitatives sont exprimées en « nombre de » ou en « pourcentage de ».

Dans leur plan, les conseils scolaires font mention des mesures dont ils se serviront pour évaluer leurs résultats et en faire rapport, de même que des résultats obtenus pour ces mesures dans le passé, le cas échéant. Ces mesures comprennent les mesures **exigées** par la province, les mesures déterminées localement en ce qui a trait aux secteurs prioritaires à améliorer établis par le conseil scolaire et la province, de même que toute autre mesure locale. Les mesures provinciales à l'égard des secteurs prioritaires à améliorer sont fournies aux conseils scolaires à titre d'exemple.

Mesures et résultats de la province à l'égard des secteurs prioritaires à améliorer (Annexe 3)

Les cibles sont des outils stratégiques qui aident les conseils scolaires et les écoles à se concentrer sur le maintien ou l'amélioration des résultats. Les cibles indiquent les niveaux de rendement à atteindre avant qu'une certaine période se soit écoulée. Les cibles sont **exigées** dans le cadre des mesures de rendement scolaire provinciales.

Exigences relatives aux mesures et aux cibles de rendement des plans des conseils scolaires (Lien n° 4)

Références

Mesures de rendement (Annexe 4)

Établissement des cibles du rendement scolaire au niveau local (Annexe 5)

Tenue de sondages (Annexe 6)

STRATÉGIES (Élément requis)

Les stratégies sont des mesures que prennent les conseils scolaires pour atteindre les objectifs et les résultats escomptés. Les conseils scolaires sont **obligés** d'élaborer des stratégies pour chaque objectif afin de réaliser les résultats et de tenir compte des éléments suivants : les secteurs prioritaires à améliorer au niveau provincial et local, les initiatives particulières financées (comme la littératie précoce, l'anglais langue seconde, la santé des élèves, les élèves ayant des besoins spéciaux, le Programme d'amélioration du rendement scolaire en Alberta) et enfin, les tendances, circonstances et enjeux présents au niveau local.

- **Faits saillants d'une planification intégrée**

Les plans des conseils scolaires portant sur des aspects particuliers – comme les plans sur les immobilisations, la technologie, les finances ainsi que la formation du personnel et des enseignants en cours d'emploi – contribuent à la réalisation du plan d'éducation de ces conseils scolaires. De même, les plans des conseils scolaires concernant l'utilisation des fonds destinés à des initiatives provinciales particulières (comme la littératie précoce, les élèves ayant des besoins spéciaux, la santé des élèves, l'anglais langue seconde et le Programme d'amélioration du rendement scolaire en Alberta) favorisent également l'amélioration des résultats scolaires.

FAITS SAILLANTS DES PLANS CONNEXES ET DES INITIATIVES FINANCÉES (Élément requis)

Dans cette section du plan d'éducation, les conseils scolaires mettent en évidence, pour les parties intéressées, les principaux projets qui seront réalisés au cours de chacune des trois prochaines années, en prenant soin de tenir compte des besoins et des résultats attendus des élèves, de leurs plans connexes et de la façon dont ces projets viennent appuyer le plan d'éducation.

Exigences relatives aux faits saillants des plans connexes et des initiatives financées (Lien n° 5)

FAITS SAILLANTS DU BUDGET (Élément requis)

Les faits saillants du budget présentent des renseignements sommaires tirés du budget du conseil scolaire pour la première année du plan triennal. Ces données doivent être présentées de façon à ce qu'elles soient faciles à comprendre par les parents et le grand public. Les faits saillants doivent indiquer en quoi le budget étaye le plan et comment le conseil scolaire affecte les ressources, comme celles ayant trait à l'administration, à l'enseignement, à l'exploitation, à l'entretien et aux immobilisations. Aussi, les conseils scolaires doivent inclure des renseignements sur la façon dont on peut se procurer de l'information plus détaillée sur le budget.

Plans des écoles

Les plans d'éducation des écoles, ce sont les outils dont se servent les conseils scolaires et les écoles pour assurer une amélioration continue. Par ailleurs, puisque les plans des écoles sont conformes aux objectifs de la province et à l'orientation adoptée par le conseil scolaire, ils aident à garantir que le système d'apprentissage de base tout entier soit axé sur les améliorations clés et sur les besoins des élèves de l'Alberta en matière d'éducation.

Les plans des écoles s'inscrivent dans un échéancier de trois ans et sont mis à jour tous les ans afin d'intégrer l'orientation donnée par le conseil scolaire et les commentaires obtenus dans la région et afin de tenir compte des secteurs à améliorer qui ont été déterminés à partir des résultats. Les plans indiquent de quelle manière les progrès seront mesurés et permettent la réflexion critique et l'amélioration continue. De plus, les plans des écoles représentent un moyen important pour les écoles de communiquer avec leur communauté.

Les plans des écoles sont conformes à l'orientation établie par la province et le conseil scolaire. De plus, ils tiennent compte des besoins ressentis dans la région et des suggestions offertes par les conseils d'école. Ces plans tiennent compte également des mesures et des objectifs **requis** du système d'apprentissage, de même que de leurs propres objectifs, stratégies, mesures et résultats établis à la lumière des besoins de leurs élèves.

Exigences relatives aux objectifs et aux mesures des plans des écoles (Lien n° 6)

De plus amples renseignements sur les éléments d'un plan d'éducation se trouvent à la rubrique « Éléments des plans d'éducation », à la page 4 de ce guide.

IV. Rapports sur les résultats

Les conseils scolaires et les écoles préparent des rapports annuels sur leurs progrès et leurs réalisations. Ils s'appuient ensuite sur ces renseignements pour cerner les améliorations dont ils devront tenir compte dans la mise à jour de leur plan. À intervalle de quelques années, les conseils scolaires pourront choisir d'effectuer une rétrospective d'envergure, en évaluant leurs réalisations sur une plus longue période (par exemple, à la fin du mandat du conseil, en vue d'un important exercice d'établissement de l'orientation du prochain conseil scolaire).

Rapports des conseils scolaires

Chaque année, les conseils scolaires préparent un rapport sur les progrès réalisés dans le cadre de leurs plans d'éducation triennaux. Il s'intitule : *Rapport sur les résultats annuels en éducation* (RRAE). L'outil principal dont se servent les conseils scolaires pour améliorer continuellement leurs plans d'éducation triennaux, ce sont les résultats. En effet, les résultats fournissent les renseignements permettant de déterminer les secteurs où le rendement est très satisfaisant et les secteurs qui doivent être améliorés. En résumé, ce rapport permet aux conseils scolaires de prendre des décisions en fonction des résultats.

Le rapport sur les résultats annuels indique également à toutes les parties intéressées où le conseil scolaire se situe par rapport au but visé. Il montre que le conseil scolaire est responsable du rendement scolaire et de l'utilisation à bon escient des ressources, et ce, afin d'offrir des programmes de qualité aux élèves et de tenir compte des secteurs prioritaires à améliorer.

- **Communication**

  Grâce aux RRAE, les conseils scolaires et les écoles ont l'occasion de faire valoir leurs réalisations, en plus d'inclure l'analyse et les rapports **requis** de leurs mesures de rendement.

Les RRAE sont des documents publics. Les conseils scolaires et les écoles communiquent également leurs résultats à leur communauté au moyen d'annonces publicitaires insérées dans les journaux, de dépliants, etc.

 **Exigences relatives à la publication et à la notification (Lien n° 1)**

Le personnel d'Alberta Learning examine les RRAE des conseils scolaires afin de vérifier s'ils cadrent avec les objectifs de la province et d'y trouver des suggestions utiles à la planification provinciale du système d'apprentissage. Ensuite, le Ministère prépare et publie des rapports faisant ressortir les constatations émanant de cet examen et analyse. Ces rapports sont accessibles dans le site Web d'Alberta Learning à l'adresse **http://www.learning.gov.ab.ca**

- **Éléments des rapports sur les résultats annuels en éducation (RRAE)**

Les éléments qui se retrouvent généralement dans le RRAE d'un conseil scolaire figurent ci-dessous. Les éléments exigés par Alberta Learning sont indiqués.

FAITS SAILLANTS DES RÉALISATIONS DU PLAN D'ÉDUCATION

Cette section du *Rapport sur les résultats annuels en éducation* (RRAE) permet aux conseils scolaires de fournir des renseignements sur leurs progrès et leurs réalisations dans le cadre de la mise en œuvre de leur plan d'éducation triennal. Ce rapport présente les réalisations du conseil scolaire au cours de l'année qui vient de s'écouler, comme le lancement des nouveaux programmes destinés aux élèves ou l'accent mis sur les programmes de formation en cours d'emploi à l'intention des enseignants. De plus, les conseils scolaires peuvent décrire les caractéristiques des élèves et de la communauté, de même que les circonstances influençant la mise en œuvre et les résultats atteints.

RÉSULTATS DES MESURES DE RENDEMENT (Élément requis)

Dans cette section, les conseils scolaires présentent des renseignements sur les résultats obtenus à la lumière des mesures de rendement énoncées dans leur plan triennal en ce qui a trait aux mesures de rendement scolaire **requises** et aux mesures locales, notamment celles choisies pour évaluer les priorités de la province en matière de rendement. Les conseils scolaires se servent des résultats pour analyser leurs progrès et les évaluer.

On peut fournir de l'information contextuelle pour expliquer les résultats et décrire les circonstances entourant l'atteinte de ces résultats. Cette information qualitative rehausse la compréhension des résultats quantitatifs et contribue à l'évaluation générale des progrès et du rendement.

 **Exigences relatives aux rapports des conseils scolaires sur le rendement scolaire (Lien n° 7)**

Les résultats provinciaux sur les mesures relatives aux secteurs prioritaires à améliorer, secteurs déterminés par la province figurent à l'annexe 3 à titre d'exemples pour les conseils scolaires. Si les conseils scolaires ont recours à des mesures locales correspondantes, ils peuvent comparer leur rendement avec les résultats provinciaux.

 **Mesures et résultats de la province à l'égard des secteurs prioritaires à améliorer (Annexe 3)**

Défis à venir (Élément requis)

Cette section du RRAE met en évidence les principaux enjeux ainsi que les principales préoccupations et priorités auxquels le conseil scolaire fera face au cours des prochaines années, ce qui comprend les secteurs prioritaires à améliorer, le tout cerné à partir de l'évaluation des résultats. Elle fait également ressortir les nouvelles tendances et les nouveaux enjeux qui ont des incidences sur le conseil scolaire.

Faits saillants des plans connexes et des initiatives (Élément requis)

La mise en œuvre des plans connexes des conseils scolaires – tels que les plans sur les ressources humaines, les immobilisations, les finances et la technologie – au cours de l'année scolaire contribue à la réalisation globale du plan d'éducation, tout comme c'est le cas de l'utilisation que font les conseils scolaires des fonds attribués en vertu des initiatives provinciales. Dans cette section du RRAE, les conseils scolaires mettent l'accent sur les progrès ou sur les résultats atteints dans le cadre de projets effectués dans ces plans connexes au cours de l'année qui vient de s'écouler. De plus, ils expliquent brièvement en quoi ces projets ont appuyé ou amélioré l'apprentissage chez les élèves.

Faits saillants des réalisations – Plans connexes et initiatives (Lien n° 8)

Sommaire financier (Élément requis)

Dans le sommaire financier, les conseils scolaires présentent un bref aperçu des dépenses qu'ils ont engagées au cours de l'année qui vient de s'écouler et ce, d'après les états financiers vérifiés. On doit inclure les dépenses par élève et par année au total ainsi que par programme, tel qu'indiqué à l'annexe A des états financiers vérifiés. Cette information est présentée de manière claire et concise, sous forme de tableaux ou de graphiques à l'intention du public cible principal, soit les parents et les autres membres de la communauté. Par ailleurs, les conseils scolaires doivent indiquer où les lecteurs peuvent se procurer de l'information plus détaillée sur les dépenses.

Rapports des écoles (Élément requis)

Les écoles présentent des rapports annuels aux parents et aux communautés sur le rendement scolaire et sur l'utilisation des ressources. Ces rapports comprennent des renseignements sur les résultats atteints pour toutes les mesures de rendement énoncées dans le plan de l'école, notamment les mesures de rendement scolaire **requises**, ainsi que toute autre information, à la discrétion de l'école et des conseils scolaires.

Exigences relatives aux rapports des écoles sur le rendement scolaire (Lien n° 9)

V. Liens

Lien n° 1 – Exigences relatives à la publication et à la notification

Les plans d'éducation triennaux et les rapports sur les résultats annuels en éducation sont des documents publics approuvés par le conseil scolaire. Par conséquent, ces documents sont mis à la disposition du grand public à des fins d'examen.

Plans d'éducation

Les plans triennaux sont mis à jour le 31 mai de chaque année au plus tard. Ils doivent être affichés au site Web du conseil scolaire. Il incombe aux conseils scolaires de signifier à Alberta Learning que leur plan a été affiché en communiquant avec **field.services@learning.gov.ab.ca**. Sinon, les conseils scolaires doivent fournir, au directeur des services régionaux approprié, un exemplaire de leur plan sous la forme de pièce jointe à un courriel.

Par ailleurs, les conseils scolaires sont **obligés** de faire en sorte que le plan d'éducation triennal complet et le rapport sur le budget de la première année du plan soient mis à la disposition du grand public sur demande.

Rapports sur les résultats

Le *Rapport sur les résultats annuels en éducation* (RRAE) est préparé et affiché dans le site Web de la circonscription scolaire au plus tard le 30 novembre de chaque année. Les conseils scolaires doivent signifier à Alberta Learning que leur rapport a été affiché en communiquant avec **field.services@learning.gov.ab.ca**. Sinon, les conseils scolaires doivent fournir, au directeur des services régionaux approprié, un exemplaire de leur rapport sous la forme de pièce jointe à un courriel.

Les conseils scolaires sont également **obligés** de faire en sorte que le RRAE complet et l'état financier vérifié soient mis à la disposition du grand public sur demande.

Lien n° 2 – Exigences relatives aux secteurs prioritaires de la province en matière d'amélioration, de 2001-2002 à 2003-2004

Lorsque le rendement ne répond pas aux attentes, les secteurs prioritaires à améliorer représentent des résultats importants. Les conseils scolaires élaborent des stratégies pour que leur plan tienne compte des secteurs prioritaires de la province et de leur communauté en matière d'amélioration, et ce, en fonction de leurs résultats.

Les secteurs prioritaires **requis** par la province en matière d'amélioration pour le système d'apprentissage de base, secteurs qui sont reliés aux objectifs et aux résultats de la province, figurent ci-dessous. Les conseils scolaires peuvent tenir compte des priorités qui se rapportent à plus d'un objectif ou résultat assorti de mesures et de stratégies pour l'un ou l'autre des objectifs et des résultats qu'ils jugent les plus appropriés. Les résultats provinciaux des mesures se rapportant aux secteurs prioritaires à améliorer sont fournis à l'annexe 3 à titre d'exemples.

Secteurs prioritaires à améliorer et objectifs connexes

- **Améliorer la satisfaction de la communauté vis-à-vis de l'éducation**
  Se rapporte à tous les objectifs et résultats.

- **Améliorer la coordination des services destinés aux enfants**
  Se rapporte au premier objectif – *Possibilités d'apprentissage de qualité*
  Résultats :
    - Le système d'apprentissage est réceptif et répond aux besoins de tous les apprenants et de la société.
    - Le système d'apprentissage est flexible; il fournit divers programmes et permet divers modes de prestation.
    - Le système d'apprentissage est accessible et tous les Albertains peuvent profiter des possibilités d'apprentissage.

  Se rapporte au quatrième objectif – *Relations de travail efficaces avec les partenaires*
  Résultats :
    - Les partenariats efficaces permettent de répondre aux besoins en apprentissage des Albertains.
    - Les initiatives communes contribuent à la réalisation des objectifs socioéconomiques de la province.

- **Accroître le taux de réussite au niveau secondaire**
  Se rapporte au deuxième objectif – *Excellence des résultats*
  Résultats :
    - Les apprenants terminent leurs programmes avec succès.

- **Améliorer le rendement des élèves du secondaire en mathématiques**
  Se rapporte au deuxième objectif – *Excellence des résultats*
  Résultats :
    - Les apprenants atteignent des normes élevées.

- **Améliorer l'accès à la technologie de l'information**

  Se rapporte au premier objectif – *Possibilités d'apprentissage de qualité*

  Résultats : – Le système d'apprentissage est flexible et fournit divers programmes et permet divers modes de prestation.

  Se rapporte au troisième objectif – *Apprenants préparés à l'apprentissage continu, au monde du travail et au rôle de citoyen*

  Résultats : – Les Albertains sont capables d'apprendre tout au long de la vie.
  – Les apprenants sont bien préparés au marché du travail.

Lien n° 3 – Exigences relatives aux objectifs et aux résultats des plans des conseils scolaires, de 2001-2002 à 2003-2004

Les objectifs et les résultats du système d'apprentissage **requis** dans les plans triennaux des autorités scolaires figurent ci-dessous. Ces résultats, qui s'appliquent dans l'ensemble du système d'apprentissage, peuvent être interprétés et mis en contexte par les conseils scolaires afin de tenir compte non seulement de leur mandat depuis les années préscolaires jusqu'à la 12e année, mais aussi des besoins et des circonstances propres à leur région. Par exemple, le résultat du conseil scolaire voulant que « Les apprenants terminent leurs programmes avec succès » pourrait être reformulé pour se lire ainsi : « Les apprenants terminent leurs études secondaires avec succès ». Ces buts et objectifs sont révisés annuellement dans le cadre du processus de planification des activités du Ministère, ce qui comprend des consultations avec les parties intéressées.

Objectifs	Résultats du système d'apprentissage
Premier objectif : Possibilités d'apprentissage de qualité*	• Le système d'apprentissage répond aux besoins de tous les apprenants, de la société et de l'économie. • Le système d'apprentissage est flexible; il fournit divers programmes et permet divers modes de prestation. • Tous les Albertains peuvent profiter de possibilités d'apprentissage de qualité. • Le coût n'est pas un obstacle à la participation aux possibilités d'apprentissage. • Le système d'apprentissage est abordable financièrement.
Deuxième objectif : Excellence des résultats	• Les apprenants atteignent des normes élevées. • Les apprenants terminent leurs programmes avec succès.
Troisième objectif : Apprenants préparés à l'apprentissage continu, au monde du travail et au rôle de citoyen	• Les enfants qui commencent leur scolarité sont prêts à apprendre. • Les Albertains sont capables d'apprendre tout au long de leur vie : à l'école, au travail et dans la société. • Les apprenants savent trouver un emploi et le conserver. • Les apprenants sont prêts à jouer leur rôle de citoyen.

- Les conseils scolaires peuvent choisir d'ajouter à cet objectif un résultat et une ou des mesures et stratégies correspondantes relativement aux possibilités d'apprentissage de qualité.

Objectifs	Résultats du système d'apprentissage
Quatrième objectif : Relations de travail efficaces avec les partenaires	• Les partenariats efficaces permettent de répondre aux besoins en apprentissage des Albertains. • Les initiatives communes contribuent à la réalisation des objectifs sociaux et économiques** de la province.

** Objectifs sociaux choisis :

- Nos enfants seront entre bonnes mains, grandiront dans des milieux sûrs, réussiront à apprendre et seront en santé.
- Les élèves de l'Alberta excelleront.

Objectifs économiques choisis :

- L'économie de l'Alberta sera prospère.
- Notre main-d'œuvre sera qualifiée et productive.
- Les entreprises de l'Alberta seront de plus en plus innovatrices.

Lien n° 4 – Exigences relatives aux mesures et aux cibles de rendement des plans des conseils scolaires, de 2001-2002 à 2003-2004

Les mesures et les cibles de rendement **requises** qui figurent ci-dessous doivent être intégrées aux plans triennaux des conseils scolaires et incluses avec les résultats des cinq dernières années, le cas échéant. Ces mesures se rapportent au résultat « Les apprenants atteignent des normes élevées », faisant partie de l'objectif « Excellence des résultats » des plans des conseils scolaires.

- Les pourcentages d'élèves des 3e, 6e et 9e années (à l'exception des élèves scolarisés à domicile) qui atteignent la norme acceptable et la norme d'excellence aux tests de rendement provinciaux (résultats sur cinq ans), d'après le nombre d'élèves passant les tests et la cohorte (tous les élèves de l'année scolaire) par rapport aux résultats et aux normes de la province* ainsi qu'aux cibles fixées par le conseil scolaire pour la fin de la période visée par le plan, soit l'année scolaire 2003-2004.

  L'établissement de cibles d'un an pour l'année scolaire 2001-2002 est facultative.

- Le rendement en anglais, en français et en mathématiques des élèves faisant partie d'un programme d'enseignement à domicile en 3e, 6e et 9e années, tant pour les élèves qui passent les tests de rendement provinciaux que pour ceux qui ne les passent pas.

- Le rendement des élèves qui sont absents aux tests de rendement provinciaux de 3e, 6e et 9e années (mesure mise à l'essai en juin 2001 et mise en œuvre au niveau de la province en juin 2002).

- Le rendement des élèves du Programme d'intégration et de formation professionnelle (mesure mise à l'essai en juin 2001 et mise en œuvre au niveau de la province en juin 2002).

- Les pourcentages d'élèves qui atteignent la norme acceptable et les pourcentages d'élèves qui atteignent la norme d'excellence aux examens en vue du diplôme. (La tendance des résultats aux examens en vue du diplôme sur cinq ans pour les autorités scolaires devrait s'appuyer sur la différence entre les résultats de l'autorité scolaire et ceux de la province par rapport aux cibles échelonnées sur trois ans fixées par les conseils scolaires pour la fin de la période visée par le plan, soit l'année scolaire 2003-2004. Les résultats obtenus en Mathématiques appliquées 30 et en Mathématiques 33 sont exclus pour l'année 2001-2002; de plus, il s'agit de la première année de rapport sur les résultats en Mathématiques pures 30.)

  L'établissement de cibles d'un an pour l'année 2001-2002 est facultatif.

- La participation des élèves aux cours ayant un examen en vue du diplôme.

La Learner Assessment Branch fournit aux autorités scolaires des rapports pluriannuels sur les résultats de leurs élèves et sur leur participation aux tests de rendement provinciaux et aux examens en vue du diplôme. Les conseils scolaires intègrent cette information à leurs plans et l'utilisent pour établir les cibles d'un an (facultatives) et de trois ans **(requises)** pour ces mesures.

* Normes de la province : 85 pour cent des élèves qui passent un examen devraient atteindre la norme acceptable et de ce nombre, 15 pour cent devraient atteindre la norme d'excellence.

Lien n° 5 – Exigences relatives aux faits saillants des plans connexes et des initiatives financées

Les plans des conseils scolaires se rapportant à des secteurs particuliers font partie intégrante de la réalisation de leurs plans triennaux, tout comme leurs plans en vue de l'utilisation des fonds reçus pour des initiatives provinciales.

Dans cette section, les conseils scolaires mettent en évidence les principaux projets **pour chacune des trois prochaines années**, ce qui comprend la raison d'être de ces projets et les résultats escomptés pour les élèves participant aux initiatives financées suivantes :

- littératie précoce;
- anglais langue seconde;
- élèves ayant des besoins spéciaux;
- santé des élèves;
- Programme d'amélioration du rendement scolaire en Alberta (PARSA).

On doit également inclure la raison d'être et les résultats escomptés relatifs aux plans particuliers suivants :

- les plans triennaux sur les immobilisations et sur les installations à long terme;
- le plan sur la technologie;
- les plans de perfectionnement professionnel ou de formation en cours d'emploi pour les enseignants;
- les autres plans (comme le plan sur les transports, sur les ressources humaines).

Lien n° 6 – Exigences relatives aux objectifs et aux mesures des plans des écoles

Les plans des écoles **doivent** inclure les quatre objectifs provinciaux (indiqués ci-dessous) du système d'apprentissage de l'Alberta. Ces objectifs provinciaux peuvent être reformulés et mis en contexte par l'école afin de refléter l'orientation de l'école par rapport à sa programmation du préscolaire à la 12e année.

Objectifs provinciaux :

Premier objectif – Possibilités d'apprentissage de qualité

Deuxième objectif – Excellence des résultats

Troisième objectif – Apprenants préparés à l'apprentissage continu, au monde du travail et au rôle de citoyen

Quatrième objectif – Relations de travail efficaces avec les partenaires

Dans le cas du *deuxième objectif*, la mesure de rendement suivante est **requise** :

- Résultats des élèves et cibles de trois ans pour les tests de rendement provinciaux et les examens en vue du diplôme; les cibles d'un an sont facultatives.

Plus précisément :

- Les pourcentages d'élèves passant les tests de rendement des 3e, 6e et 9e années qui atteignent la norme acceptable et les pourcentages d'élèves qui atteignent la norme d'excellence (résultats sur cinq ans), par rapport aux cibles de trois ans fixées par l'école ainsi qu'aux résultats et aux normes de la province*.

- Les pourcentages d'élèves passant les examens en vue du diplôme de la 12e année qui atteignent la norme acceptable et les pourcentages d'élèves qui atteignent la norme d'excellence. (La tendance des résultats aux examens en vue du diplôme sur cinq ans pour les écoles devrait s'appuyer sur la différence entre les résultats de l'école et ceux de la province par rapport aux cibles échelonnées sur trois ans fixées par les écoles pour la fin de la période visée par le plan, soit l'année scolaire 2003-2004. Les résultats obtenus en Mathématiques appliquées 30 et en Mathématiques 33 sont exclus pour l'année 2001-2002. De plus, il s'agit de la première année de rapport sur les résultats en Mathématiques pures 30.)

La Learner Assessment Branch fournit des rapports pluriannuels selon les conseils scolaires et les écoles sur les résultats de leurs élèves et sur leur participation aux tests de rendement provinciaux et aux examens en vue du diplôme. Les écoles peuvent s'en servir dans le cadre de l'élaboration de leurs plans triennaux.

* Normes de la province : 85 pour cent des élèves qui passent un examen devraient atteindre la norme acceptable et de ce nombre, 15 pour cent devraient atteindre la norme d'excellence.

Lien n° 7 – Exigences relatives aux rapports des conseils scolaires sur le rendement scolaire pour le RRAE de novembre 2002

Les mesures de rendement **requises** dans les rapports sur les résultats annuels en éducation figurent ci-dessous. Ils fournissent des renseignements se rapportant au résultat « Les apprenants atteignent des normes élevées », faisant partie de l'objectif « Excellence des résultats » du plan triennal du conseil scolaire.

- Les pourcentages d'élèves des 3e, 6e et 9e années (à l'exception des élèves scolarisés à domicile) qui atteignent la norme acceptable et les pourcentages d'élèves qui atteignent la norme d'excellence aux tests de rendement provinciaux (résultats sur cinq ans), d'après le nombre d'élèves passant les tests et la cohorte (tous les élèves de l'année scolaire) par rapport aux cibles fixées par les conseils scolaires, ainsi qu'aux résultats et aux normes de la province*.

- Le rendement en anglais, en français et en mathématiques des élèves faisant partie d'un programme d'enseignement à domicile en 3e, 6e et 9e année, tant pour les élèves qui passent les tests de rendement provinciaux que pour ceux qui ne les passent pas.

- Le rendement des élèves qui sont absents aux tests de rendement provinciaux des 3e, 6e et 9e années (mesure mise à l'essai en juin 2001 et mise en œuvre au niveau de la province en juin 2002).

- Le rendement des élèves du Programme d'intégration et de formation professionnelle (mesure mise à l'essai en juin 2001 et mise en œuvre au niveau de la province en juin 2002).

- Les pourcentages d'élèves qui atteignent la norme acceptable et les pourcentages d'élèves qui atteignent la norme d'excellence aux examens en vue du diplôme. (La tendance des résultats aux examens en vue du diplôme sur cinq ans pour les conseils scolaires devrait s'appuyer sur la différence entre les résultats de l'autorité scolaire et ceux de la province par rapport aux cibles échelonnées sur trois ans fixées par les conseils scolaires pour la fin de la période visée par le plan, soit 2003-2004. Les résultats obtenus en Mathématiques appliquées 30 et en Mathématiques 33 sont exclus pour l'année 2001-2002. De plus, il s'agit de la première année de rapport sur les résultats en Mathématiques pures 30.)

- La participation des élèves aux cours ayant un examen en vue du diplôme.

La Learner Assessment Branch fournit des rapports pluriannuels selon les écoles et les conseils scolaires sur les résultats de leurs élèves et sur leur participation aux tests de rendement provinciaux et aux examens en vue du diplôme. Cette information peut servir à faire un rapport sur les mesures susmentionnées au grand public.

* Normes de la province : 85 pour cent des élèves qui passent un examen devraient atteindre la norme acceptable et de ce nombre, 15 pour cent devraient atteindre la norme d'excellence.

Lien n° 8 – Faits saillants des réalisations – Plans connexes et initiatives

La mise en œuvre des plans des conseils scolaires concernant des secteurs particuliers et l'utilisation des fonds attribués à certaines initiatives provinciales contribuent à la réalisation du plan d'éducation triennal.

Dans cette section du RRAE, les conseils scolaires doivent faire ressortir les progrès et les résultats enregistrés au cours de **l'année scolaire qui vient de s'écouler**, notamment la manière dont l'apprentissage des élèves a été amélioré dans le cadre des initiatives provinciales suivantes :

- littératie précoce;
- anglais langue seconde;
- élèves ayant des besoins spéciaux;
- santé des élèves;
- Programme d'amélioration du rendement scolaire en Alberta (PARSA).

On doit aussi faire ressortir les progrès et les résultats encourus dans le cadre de plans particuliers, notamment :

- les plans sur les immobilisations et sur les installations;
- le plan sur la technologie;
- les plans de perfectionnement professionnel ou de formation en cours d'emploi pour les enseignants;
- les autres plans (comme le plan sur les ressources humaines, sur les transports).

Lien n° 9 – Exigences relatives aux rapports des écoles sur le rendement scolaire

Les écoles font des rapports sur les résultats relativement à toutes les mesures de rendement faisant partie de leurs plans d'éducation, y compris la mesure provinciale **requise** – les résultats des élèves aux tests de rendement provinciaux et aux examens en vue du diplôme – en ce qui a trait au deuxième objectif du système d'apprentissage : « Excellence des résultats ». Ces rapports doivent présenter :

- Les pourcentages d'élèves passant les tests de rendement des 3[e], 6[e] et 9[e] années qui atteignent la norme acceptable et les pourcentages d'élèves qui atteignent la norme d'excellence (résultats sur cinq ans), par rapport aux cibles fixées par l'école ainsi qu'aux résultats et aux normes de la province*.

- Les pourcentages d'élèves passant les examens en vue du diplôme de la 12[e] année qui atteignent la norme acceptable et les pourcentages d'élèves qui atteignent la norme d'excellence. (La tendance des résultats aux examens en vue du diplôme sur cinq ans pour les écoles devrait s'appuyer sur la différence entre les résultats de l'école et ceux de la province par rapport aux cibles échelonnées sur trois ans fixées par les écoles pour la fin de la période visée par le plan, soit l'année scolaire 2003-2004. Les résultats obtenus en Mathématiques appliquées 30 et en Mathématiques 33 sont exclus pour l'année 2001-2002; de plus, il s'agit de la première année de rapport sur les résultats en Mathématiques pures 30.)

La Learner Assessment Branch fournit des rapports pluriannuels selon les écoles et les conseils scolaires sur les résultats de leurs élèves et sur leur participation aux tests de rendement provinciaux et aux examens en vue du diplôme. Cette information sert à faire un rapport sur les mesures susmentionnées au grand public.

* Normes provinciales : 85 pour cent des élèves qui passent un examen devraient atteindre la norme acceptable et de nombre, 15 pour cent devraient atteindre la norme d'excellence.

VI. Annexes

Annexe 1 – Autorité législative

Le gouvernement provincial a fait de la responsabilisation un principe global qui renferme l'obligation de rendre compte non seulement des dépenses, mais aussi des résultats atteints. Ce type de responsabilisation comprend les éléments suivants : l'élaboration de plans visant l'utilisation optimale des ressources disponibles, l'évaluation des résultats afin de déterminer la réalisation des attentes, l'identification des secteurs à améliorer et enfin, la communication des résultats au public.

Cette notion élargie de responsabilisation, qui s'applique aux ministères et aux organismes financés par le gouvernement de l'Alberta, a été établie aux termes de la *Government Accountability Act* (GAA) de 1995. La GAA exige que les ministères, les conseils scolaires et les autres organismes publics élaborent des plans et fassent état des résultats.

Le cycle de responsabilisation du système d'enseignement de l'Alberta *(Accountability in Education – Policy Framework* [juin 1995]*)* a été élaboré pour décrire l'application du principe global de responsabilisation du gouvernement au système d'enseignement. Ce cycle est axé sur l'amélioration continue et sur les liens reliant les plans et les rapports des conseils scolaires entre eux. Il est aussi axé sur les directives de la province en matière d'éducation telles qu'on les retrouve à l'article 2.1.1 (School Authority Accountability Policy dans le *Policy, Regulations and Forms Manual).* On peut consulter ce document à l'adresse Internet suivante : **www.learning.gov.ab.ca**

Divers documents essentiels au fonctionnement du système scolaire sont diffusés au site Web du Ministère, notamment le Plan d'activités triennal d'Alberta Learning, le Guide de l'éducation, les programmes d'études. On peut également accéder, par le truchement du site Web de l'Imprimeur de la Reine, à la *Government Accountability Act* et à la *School Act* à partir de la table des matières du *Policy, Regulations and Forms Manual* ou à **www.gov.ab.ca/qp/**

Le site Web d'Alberta Learning fournit aussi des renseignements destinés à promouvoir la planification et la communication des conseils scolaires (sondages effectués auprès des parents, des élèves du secondaire deuxième cycle et du grand public; sommaires des examens des plans des conseils scolaires; Rapports des résultats annuels en éducation).

Annexe 2 – L’éducation de base en Alberta – Définition

(Arrêté ministériel n° 004/98)

L’éducation de base doit fournir aux élèves un programme obligatoire solide qui inclut l’anglais, les études sociales, les mathématiques et les sciences. Elle permet aux élèves de répondre aux exigences de la province en matière d’obtention du diplôme et les prépare à entrer dans le monde du travail ou à poursuivre des études postsecondaires. Les élèves sont amenés à comprendre les valeurs personnelles et communautaires, ainsi que leurs droits et leurs responsabilités de citoyen. Les élèves acquièrent la capacité de parfaire leur éducation pendant leur vie. Les élèves ont également la possibilité d’apprendre des langues autres que l’anglais et d’atteindre des niveaux de compétence et de sensibilisation culturelle qui les préparent à participer à l’économie globale.

Résultats d’apprentissage pour les élèves

On s’attend à ce que les élèves acquièrent les connaissances, les habiletés et les attitudes qui les prépareront à la vie après les études secondaires. Grâce à l’éducation de base, les élèves doivent pouvoir :

- lire pour s’informer, comprendre ou se divertir;
- écrire et s’exprimer de façon claire, concise et appropriée aux circonstances;
- utiliser les mathématiques pour résoudre des problèmes reliés aux sciences, au monde des affaires et à des situations de la vie quotidienne;
- comprendre le monde physique, l’écologie et les différentes formes de vie;
- comprendre la méthode scientifique, la nature des sciences et de la technologie, et leurs applications dans la vie quotidienne;
- connaître l’histoire et la géographie du Canada, et avoir une compréhension générale de l’histoire et de la géographie du monde;
- comprendre les systèmes politique, social et économique du Canada dans le contexte international;
- respecter la diversité culturelle et les valeurs communes du Canada;
- manifester des caractéristiques personnelles souhaitables – respect, responsabilité, équité, honnêteté, altruisme, loyauté et adhésion aux idéaux démocratiques;
- reconnaître l’importance du bien-être personnel et apprécier en quoi la famille et les autres y contribuent;
- connaître les principes fondamentaux d’une vie active et saine;
- comprendre et apprécier la littérature, les arts et le processus de création;
- entreprendre une recherche à fond sur un sujet quelconque, et évaluer la crédibilité et la fiabilité des sources d’information;
- manifester des capacités d’analyse critique et de pensée créative dans la résolution de problèmes et la prise de décisions;
- manifester la capacité d’utiliser les technologies de l’information;

- savoir comment apprendre et travailler seuls et en équipe;
- gérer le temps et les autres ressources nécessaires à la réalisation d'une tâche;
- faire preuve d'initiative, de leadership, de souplesse et de persévérance;
- évaluer leurs propres réalisations et s'efforcer continuellement de les améliorer;
- avoir le désir d'apprendre pendant toute leur vie et réaliser cet objectif.

Normes de rendement

Le ministre d'Alberta Learning établit les normes acceptables et les normes d'excellence du rendement scolaire en consultation avec les Albertains. Les employeurs contribuent à la définition des connaissances, des habiletés et des attitudes requises dans le milieu du travail. Les écoles, les autorités scolaires et le Ministre évaluent régulièrement les résultats d'apprentissage et en rendent compte au public.

La responsabilité première de l'école est d'assurer que les élèves atteignent ou dépassent les normes provinciales, conformément aux résultats d'apprentissage (décrits ci-dessus), aux programmes d'études de l'Alberta, aux tests de rendement, aux examens en vue du diplôme et aux exigences en matière d'obtention du diplôme de la province.

Prestation de l'enseignement

Les écoles doivent faire participer les élèves à un vaste éventail d'activités qui les amèneront à atteindre les objectifs d'apprentissage. Les écoles ont l'autorité de déployer les ressources nécessaires. Elles peuvent utiliser toute méthode d'enseignement acceptable aux yeux de la communauté dans la mesure où cette méthode permet d'atteindre les résultats attendus. Les écoles, les enseignants et les élèves sont encouragés à tirer parti des nouvelles méthodes de prestation de l'enseignement, notamment de la technologie, de l'enseignement à distance et du stage en milieu de travail.

Les écoles jouent un rôle d'appui auprès des familles et de la communauté en aidant les élèves à acquérir des qualités personnelles souhaitables et la capacité de prendre des décisions éthiques. Les écoles amènent aussi les élèves à assumer graduellement la responsabilité de leur apprentissage et de leur comportement, à acquérir un sens d'appartenance à la communauté, ainsi qu'une meilleure compréhension des valeurs communautaires et de leurs liens avec les valeurs personnelles.

À l'école, les élèves acquièrent des connaissances, des habiletés et des attitudes de base transférables. Avec la coopération des employeurs, les écoles offrent aux élèves la possibilité de développer et de pratiquer des compétences qui les préparent à l'emploi. Le ministre d'Alberta Learning attribue des crédits pour l'apprentissage hors campus qui est approuvé et accepté par l'école et l'employeur. Le gouvernement collabore avec les écoles, les employeurs et les établissements postsecondaires pour aider les jeunes à entrer dans le monde du travail et à poursuivre leurs études.

Annexe 3 – Mesures et résultats de la province à l'égard des secteurs prioritaires à améliorer

Les résultats des mesures de rendement provinciales se rapportant aux secteurs prioritaires de la province en matière d'amélioration figurent ci-dessous. Ces mesures sont fournies à titre d'exemples. Il incombe aux conseils scolaires de déterminer les mesures qui conviennent à ces priorités dans leurs plans triennaux. Advenant que les mesures du conseil scolaire correspondent à ces mesures provinciales, les conseils scolaires peuvent également faire un rapport sur leurs résultats comparativement aux résultats provinciaux énoncés dans leurs plans et dans les RRAE.

Secteur prioritaire : Améliorer la satisfaction du grand public par rapport à l'éducation

- Pourcentage des membres du grand public satisfaits de la qualité de l'éducation dans les écoles.

1997-1998	1998-1999	1999-2000	Cible de 2002-2003
70 %	66 %	68 %	75 %

Secteur prioritaire : Améliorer la coordination des services destinés aux enfants ayant des besoins spéciaux

- Pourcentage des parents d'enfants ayant des besoins spéciaux graves qui sont satisfaits des services reçus par leur enfant.

1997-1998	1998-1999	1999-2000
79 %	78 %	76 %

Secteur prioritaire : Améliorer le taux de réussite des études secondaires

- Pourcentage d'élèves qui ont terminé leurs études secondaires dans les six années suivant leur 9e année.

1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	Cible de 2002-2003
69 %	69 %	70 %	70 %	71 %*	75 %

* données préliminaires

Secteur prioritaire : Améliorer le rendement des élèves du secondaire en mathématiques*

- Pourcentage d'élèves qui ont atteint la norme acceptable au test de rendement provincial de la 9e année en mathématiques et pourcentage d'élèves qui ont atteint la norme d'excellence.

	1997-1998	1998-1999	1999-2000	Norme
Nbre d'élèves de la 9e année qui passent le test				
- Acceptable	72 %	72 %	74 %	85 %
- Excellence	14 %	15 %	16 %	15 %
Nbre d'élèves inscrits en 9e année				
- Acceptable	64 %	64 %	67 %	--
- Excellence	13 %	14 %	14 %	--

* En raison de l'intégration progressive des cours de Mathématiques pures 30 et de Mathématiques appliquées 30, il n'existe pas de résultats comparables pour les élèves de 12e année des années précédentes.

Secteur prioritaire : Améliorer l'accès des élèves à la technologie de l'information

- Pourcentage d'élèves et de parents qui déclarent que l'école permet d'améliorer les habiletés en informatique des élèves.

	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000
Élèves	65 %	62 %	64 %	70 %	69 %
Parents	--	--	67 %	80 %	79 %

- Ratio d'élèves et d'ordinateurs consacrés à l'enseignement.

1997-1998	1998-1999	1999-2000
8,6/1	7,7/1*	6,7/1*

* données préliminaires

Annexe 4 – Mesures de rendement

Les mesures de rendement contenues dans les plans des conseils scolaires fournissent des renseignements sur la réalisation des résultats qui reflètent des aspects clés du système d'éducation. Ces renseignements représentent un élément essentiel du cycle de responsabilisation assurant que le conseil scolaire peut :

- évaluer les résultats et faire état des progrès, des points forts et des faiblesses;
- déterminer les secteurs à améliorer et établir les cibles de l'amélioration;
- prendre des décisions en matière de budget et de programme visant à maintenir un rendement satisfaisant et à l'améliorer dans les secteurs plus faibles.

En général, les mesures fournissent des données quantifiables sur des aspects clés de l'éducation. Ces données sont obtenues par le biais de tests et d'analyses de données ou par des moyens qualitatifs (observation, entrevues, dossiers de présentation). Quantitatives ou qualitatives, les mesures font état de changements observables.

Pour être utiles, les données ci-dessus doivent être recueillies régulièrement (ex. : annuellement) et sont normalement exprimées en pourcentages, ratios ou en chiffres par rapport à un total.

Types de mesures de rendement

- **Mesures de rendement :** renseignements sur le degré de réalisation des résultats visés dans des secteurs clés – efficacité des programmes, impacts sur les clients.

  Les mesures contenues dans les plans des conseils scolaires et dans les rapports sont axées sur les résultats et constituent l'ensemble permettant d'évaluer les progrès et les réalisations et d'en faire état.

D'autres types de mesures (voir ci-dessous) sont essentielles à la gestion des ressources, à la prestation des programmes et des services, et à la communication de l'information contextuelle :

- **Mesures de rendement intermédiaires :** renseignements utiles sur des étapes intermédiaires – des repères ou jalons – conduisant à un résultat visé, qu'il est impossible de connaître avant plusieurs années.
- **Mesures de production :** renseignements sur le nombre de personnes desservies et sur le type de services fournis.
- **Mesures de processus :** renseignements sur des activités; mesures d'efficacité. Ces mesures indiquent la demande pour certains services et le coût par unité de prestation des services.
- **Mesures d'entrée :** renseignements sur les ressources affectées à un programme (financement, personnel, équipement). Ces mesures renseignent sur le coût de prestation de programmes et de services.

Caractéristiques de bonnes mesures de rendement

De bonnes mesures de rendement fournissent des renseignements :

- Compréhensibles – clairs et suffisants, qui permettent au personnel, à la communauté et au gouvernement de mieux comprendre l'organisation ou le système;
- Valides – utiles et crédibles (solides, faciles à défendre);
- Pertinents et appropriés – d'actualité, liés à des aspects importants;
- Fiables – non biaisés, sans erreurs, vérifiables;
- Comparables – montrant des changements au fil du temps et (ou) parmi des organismes ou établissements semblables;
- Distincts – fournissant des données appartenant à des catégories distinctes et qui ne se chevauchent pas;
- Habilitants – utiles à la prise de décisions et propices à l'amélioration;
- Pratiques – pouvant être évalués de façon fiable et sans efforts démesurés.

Sources

Alberta Auditor General, *Government Accountability*, February, 1997. Dans Internet à **http://www.oag.ab.ca/** – cliquez sur « Reading Room ».

Alberta Treasury, *Measuring Performance: A Reference Guide*, September 1996. Dans Internet à **http://www.treas.gov.ab.ca** – cliquez sur la page d'accueil « Performance Measurement ».

Annexe 5 – Établissement des cibles du rendement scolaire au niveau local

Cibles et planification

Une cible fait partie implicite de tout objectif. Bien que les objectifs des écoles en matière d'éducation indiquent dans quelle direction il faut orienter les efforts, les cibles décrivent en termes précis ce qui doit être accompli dans des délais établis. Elles indiquent si on fait bonne route et avec quelle efficacité on se dirige vers l'objectif final.

L'évaluation des progrès par rapport aux cibles peut aussi permettre de déterminer s'il serait opportun d'anticiper d'autres résultats pour guider les efforts d'une école ou circonscription vers un objectif particulier. En identifiant ce qui est réalisable à court terme, les cibles encouragent les enseignants, les élèves, les administrateurs et la communauté à croire qu'il est possible d'atteindre les objectifs à long terme.

Vues sous cet angle, les cibles constituent une partie importante du plan du conseil scolaire. Ensemble, la mission, le mandat, les valeurs et les croyances donnent le contexte qui permet de fixer des cibles ou objectifs spécifiques.

Pareillement, les réalisations passées peuvent permettre de déterminer les cibles les plus appropriées. C'est pourquoi les résultats des tests de rendement et des examens en vue du diplôme, tout comme les résultats de diverses autres évaluations locales, sont utiles à la détermination des cibles.

Cibles au niveau local

Dans le cadre de leurs plans d'éducation, les autorités scolaires sont tenues d'inclure les cibles pour les résultats atteints par leurs élèves aux tests de rendement et aux examens en vue du diplôme. Ces cibles fournissent un cadre que chaque école de l'autorité scolaire doit utiliser pour établir ses propres cibles. Elles seront d'autant plus utiles qu'elles refléteront les différences entre le rendement des élèves d'une école à l'autre.

L'interprétation systématique des résultats scolaires obtenus aux tests de rendement et aux examens en vue du diplôme de la province, révéleront où les élèves ont besoin d'aide pour poursuivre leur apprentissage avec succès. Ceci peut être le point de départ qui permettra d'établir les cibles locales pour les tests de rendement de l'année ou des deux années suivantes.

Les cibles locales devraient être réalistes et réalisables, d'après le rendement passé. Aussi, les cibles locales peuvent être différentes des normes provinciales. Le personnel de chaque école a donc la possibilité d'indiquer le pourcentage des élèves qui peut raisonnablement atteindre, dans les délais prescrits, la norme provinciale à un test ou un examen donné. Il importe surtout que tout le monde s'entende sur la façon dont les ressources et les gens peuvent soutenir les priorités établies au niveau local.

Conseils pratiques pour établir les cibles au niveau local

- Tenir compte des taux de participation passés et souhaitables aux tests de rendement et examens en vue du diplôme.
- Se concentrer sur un nombre limité de domaines. Par exemple, mettre l'accent sur une ou deux matières où les élèves montrent certaines faiblesses à tous les niveaux. Il serait peut-être raisonnable de maintenir temporairement les cibles au même niveau dans d'autres domaines.
- Établir les cibles par rapport à d'autres objectifs. Il est important de veiller à ce que la réalisation de certains résultats visés ne nuise pas à l'atteinte d'autres objectifs. Par exemple, les taux de participation aux tests de rendement et aux examens en vue du diplôme ne devraient pas diminuer pour entraîner une amélioration des résultats des écoles ou de l'autorité scolaire.
- Assurer la participation de tous les enseignants au sein d'une école. Les résultats obtenus aux tests de rendement ou aux examens en vue du diplôme reflètent l'apprentissage au fil des années. Les enseignants de tous les niveaux peuvent contribuer et aider de façon notable à l'établissement des cibles.
- Utiliser les rapports des écoles sur les résultats des tests ou examens en vue du diplôme pour déterminer les aspects d'une matière ou d'un cours qui méritent une plus grande attention, et utiliser cette information pour déterminer les cibles.
- Mettre l'accent sur ce qui est nécessaire au succès scolaire, plutôt que sur les problèmes qui empêchent les élèves d'atteindre les normes établies par le Ministère.
- Fixer des cibles différentes pour les matières et les cours différents, en fonction des résultats passés, des priorités et des ressources existantes.
- Collaborer au niveau de la circonscription pour identifier les faiblesses et les points forts communs de plusieurs écoles et ainsi, déterminer, pour la circonscription, des cibles susceptibles d'encourager toutes les écoles.
- Communiquer les cibles aux élèves et aux parents, afin de les faire participer activement aux efforts de toute l'école.
- Tenir les élèves et les parents au courant du rendement des élèves par rapport aux cibles.

Les cibles en perspective

Les tests du Ministère, bien qu'ils fournissent une norme commune et des renseignements importants sur l'apprentissage chez les élèves, ne constituent qu'un des nombreux indicateurs à utiliser pour évaluer l'efficacité des écoles et des autorités scolaires.

Les autorités scolaires et les écoles, individuellement, pourraient juger utile d'établir les cibles d'après d'autres mesures de rendement et dans des domaines autres que le rendement scolaire, dont :

- le parachèvement des programmes;
- la satisfaction exprimée par les élèves ou les parents;
- la participation des parents ou d'autres intervenants dans les écoles;
- la participation des élèves dans la communauté ou à des activités extracurriculaires.

Ces autres cibles peuvent être quantitatives (ex. : « d'ici 2003, 80 pour cent des élèves ») ou qualitatives (ex. : « améliorer… » ou « maintenir… »).

En établissant ses cibles, chaque autorité scolaire ou école, avec la collaboration des parents et des membres de la communauté, peut mettre l'accent sur des priorités qui existent localement pour une année donnée, et s'engager à atteindre certains résultats.

Dans la mesure où l'établissement des résultats visés s'ajoute à d'autres stratégies destinées à améliorer l'apprentissage chez les élèves, les cibles contribueront probablement à l'apprentissage et à l'efficacité générale de l'éducation dans une communauté.

Annexe 6 – Tenue de sondages

Certaines mesures locales nécessitent la tenue de sondages auprès des parents, des élèves, du personnel et d'autres membres de la communauté.

Pour être faciles à gérer, les sondages peuvent être effectués sur une période de trois ans, d'après un échantillonnage au hasard ou selon un système de rotation parmi les écoles ou les groupes d'intervenants.

Si les autorités scolaires utilisent les mêmes questions que celles des sondages annuels d'Alberta Learning à partir d'un échantillon aléatoire stratifié de parents, d'élèves et du grand public, les résultats locaux peuvent être examinés par rapport aux résultats de la province. Les questions posées dans les sondages effectués en 1999 et 2000 par le Ministère auprès des élèves, des parents et du public sont diffusées dans Internet.
http://www.learning.gov.ab.ca/educationsystem/satisfaction/default.asp

Bien qu'il ne soit pas nécessaire d'effectuer des sondages tous les ans, l'information disponible la plus récente doit être rapportée dans le RRAE. On doit aussi rapporter les données sur les tendances (réponses aux mêmes questions utilisées dans des sondages antérieurs), s'il y a lieu.

On peut obtenir du bureau du vérificateur général de l'Alberta des renseignements sur les sondages : *Client Satisfaction Surveys* (October, 1998). On peut consulter ce document dans Internet : **http://www.oag.ab.ca/** – cliquez sur « Annual Reports ».

Deux ressources ont été préparées pour le Ministère en 1995 pour aider les autorités scolaires à faire des études sur le degré de satisfaction :

- Environics West, *Pilot Project Report*.

  Ce rapport compare deux types de sondages effectués auprès des parents, des enseignants et des élèves : des entrevues par téléphone et par la poste, et des questionnaires autoadministrés.
  http://www.learning.gov.ab.ca/educationsystem/satisfaction/PilotProjectReport.pdf

- Environics West, *Telephone and Self-Completed Satisfaction Surveys: Training Manual*.

  Ce manuel fournit des conseils sur l'échantillonnage et les sondages effectués par téléphone et par la poste.
  http://www.learning.gov.ab.ca/educationsystem/satisfaction/Interviewing_Manual.pdf